

Institutions nationales guinéennes – Tableau récapitulatif

Ce tableau présente les principales institutions guinéennes en charge des droits humains, leurs adresses, contacts, rôles et exemples concrets d'intervention. Il vise à rendre l'information accessible et utile pour tout citoyen.

Institution	Adresse / Contact	Rôle principal	Exemple concret	Téléphone / Email
Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INDDH)	Pont du Novembre, Donka, Conakry	Surveiller la situation des droits humains, enquêtes et recommandations au gouvernement.	Victime de violence policière → déposer une plainte, enquête possible.	+224 657 16 11 30 / +224 631 16 11 33
OHCHR – Bureau des Nations Unies à Conakry	Taouyah Corniche Nord, Immeuble Nations Unies, BP 780	Documenter les violations, conseiller l'État, publier des rapports.	Cas de détention arbitraire → intervention et rapport officiel.	Contact via site ONU – Bureau Guinée
Commission des Droits de l'Homme du Parlement	Siège de l'Assemblée nationale, Conakry	Examiner les lois, vérifier leur conformité avec les droits de l'Homme.	Projet de loi limitant la liberté d'expression → avis et amendements.	—
UNICEF Guinée	Route Niger, Coléah Lansébougny, Commune de Matam, BP 222	Protection des droits de l'enfant : santé, éducation, lutte contre la maltraitance.	Enfant envoyé travailler au lieu de l'école → UNICEF agit avec les autorités.	conakry@unicef.org
Ministère de la Justice	Kaloum, Conakry	Élaboration et application des lois, garantir le respect des droits fondamentaux.	Citoyen victime d'injustice → recours via le ministère et tribunaux.	—

Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables	Kaloum, Conakry	Politiques en faveur des femmes et enfants, lutte contre les violences de genre.	Femme victime de violence domestique → orientation vers structures de soutien.	—
Cour Suprême de Guinée	Kaloum, Conakry	Plus haute juridiction du pays, garante de la Constitution et des lois.	Décision judiciaire contestée → recours possible auprès de la Cour.	—

Ces institutions constituent le pilier de la protection des droits humains en Guinée. Chaque citoyen doit savoir où se diriger selon le problème rencontré : violence policière, violence domestique, injustice judiciaire, violation de la liberté d'expression ou abus envers un enfant.